

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 28/03/2023 | L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h |
| DATE D'AFFICHAGE 28/03/2023 | Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire. |
| ENVOI EN PRÉFECTURE 11 AVR. 2023 | <u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers. |
| NOMBRE DE MEMBRES | <u>Absents excusés</u> : |
| EN EXERCICE : 27 | M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. |
| PRÉSENTS : 24 | M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif. |
| VOTANTS : 26 | Mme Quesnel. |
| | <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Le Bourgeois |

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI A DUREE DETERMINEE POUR LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE ECRIT SENGHOR

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 332-24, 332-25 et 332-26,

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il convient de créer un emploi non permanent, appelé contrat de projet, pour mener à bien la mission d'inventaire et de classement du patrimoine écrit se trouvant dans la maison familiale des Senghor.

L'agent recruté devra justifier des diplômes nécessaires à cette mission ainsi que de l'expérience professionnelle.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 470.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Mme la Maire :

- A créer, à compter du 11 avril 2023, un emploi non permanent de chargé de mission d'inventaire et de classement du patrimoine écrit de M. Senghor, contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique A (attaché territorial de conservation du patrimoine), pour une durée de 6 mois allant jusqu'au 10 octobre 2023.
- A signer les pièces nécessaires à cette création.

La Maire,

Nathalie DONATIN
